

NOTE DE CADRAGE

Campagne Projet Sportif Fédéral (PSF) 2024

PREAMBULE

L'Agence nationale du Sport (ANS) confie, depuis plusieurs années, à la Fédération Française de Tennis de Table la gestion et le déploiement de la campagne Projet Sportif Fédéral. Pour cela, la FFTT a pour mission de proposer des orientations de son Projet Fédéral auprès de ses structures affiliées puis d'instruire les dossiers de demande de subvention et de proposer une répartition financière auprès de l'Agence nationale du Sport.

L'année 2024 s'inscrit dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et de la Grande Cause Nationale 2024 (GCN24) pour la promotion de l'activité physique et sportive. Il s'agit de porter le sport dans une logique sociétale permettant de faire un héritage des JOP et de porter le sport comme levier d'éducation, d'insertion, de santé, et d'inclusion.

Pour cette campagne PSF 2024, l'objectif général reste identique, c'est-à-dire accompagner les structures dans leurs projets d'actions de développement (Le PSF ne finance pas de fonctionnement). Une attention particulière sera portée sur l'augmentation du nombre de licencié(e)s et favorisant un accueil de qualité dans nos clubs pour la rentrée sportive en septembre 2024.

CONTEXTE

Le Président de la FFTT, Gilles Erb, confie le pilotage et la mise en œuvre de la campagne PSF 2024 à Pierre Blanchard, élu Fédéral et rapporteur du Projet Sportif Fédéral. Il sera accompagné par Elisabeth Gladieux, Présidente du comité d'éthique et de la commission Projet Sportif Fédéral.

Cette année, afin de renforcer le projet fédéral, le Pôle Développement des pratiques et le Pôle Accompagnement des Clubs et des Territoires de la Fédération s'associent. Cela permet de renforcer la gestion de répartition financière et le déploiement du projet fédéral en étroite collaboration avec l'ensemble des commissions régionales. Celles-ci ont la charge d'accompagner et de conseiller les structures sur le dépôt des actions et de les instruire.

Pour cette nouvelle campagne, la FFTT poursuit le travail de priorisation afin d'établir un lien direct avec le projet fédéral. Ces axes de priorités sont scindés sur trois niveaux de territoires (ligue, comité, club). Il s'agit de mettre en œuvre une cohérence en fonction des rôles et des missions de chacun au sein de leur territoire.

LES EXIGENCES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

- Dédier 50% des crédits à destination des clubs.
- Sanctuariser une partie des crédits spécifiques aux territoires ultramarins.
- Dédier 15% maximum des crédits à l'accession territoriale au sport de haut niveau.
- Prioriser les clubs partenaires du dispositif Pass'sport et/ou impliqués dans le dispositif « Deux heures de sport en plus au collège », et/ou engageant des services civiques, afin de valoriser ceux inscrivant dans la vie des jeunes une pratique sportive durable.

LES PRIORITES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

- Déployer des actions spécifiques en cette année de JOP grâce à une enveloppe complémentaire qui permettra un financement possible lié à l'action « Animations vacances olympiques et paralympiques ».
- Continuer de développer la féminisation sur la pratique sportive, l'accès aux responsabilités et à l'encadrement, favorisant ainsi la mixité.
- Contribuer au développement des actions relatives au sport-santé.
- Participer au développement des actions relatives au para sport.
- Renforcer le dépôt des actions menées en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences dans le cadre sportif.

LES NOUVEAUTES DU PSF 2024 FFTT

- Prioriser et mettre davantage en avant l'offre sportive de la Fédération à savoir :
 - Le Ping Educatif
 - Le Ping Actif
 - Le Ping Inclusif
- Toutes les actions doivent être mixtes avec une attention particulière sur le public féminin.
- Cette année, le nombre d'actions évolue en fonction des échelons. L'objectif est de valoriser les dossiers les plus structurés afin de mieux les soutenir financièrement. Il s'agit également de renforcer une meilleure cohérence avec le projet de développement de la structure dépositaire.
- Désormais, le financement d'une action est autorisé à hauteur de 60% du budget.
- Les clubs et les comités départementaux devront déposer au moins 2 actions pour voir leur dossier éligible à une subvention.

ACTIONS « ANIMATIONS VACANCES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES »

Il s'agit de renforcer les actions menées pendant les vacances de printemps à l'été 2024 en faveur des jeunes issus de territoires prioritaires (QPV et ZRR).

Ces actions sont principalement ouvertes aux clubs. Les ligues et les comités départementaux peuvent tout de même déposer une action relative à cet item.

Ces actions doivent :

- Permettre d'accueillir et de mettre en place des animations sportives dans ces territoires.
- Permettre de proposer des projets variés. Par exemple, associer le sport et la culture.
- Garantir l'accès à toutes et tous : projets inclusifs favorisant la mixité sociale et de genre

La structure doit avoir signé la charte d'engagement Les Clubs Sportifs Engagés pour être éligible, le lien ci-dessous :

<https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=D2CoVeZOtUuPFFNYITa23096KPaYTkJNoLEwPsxh42tUODUwT1g0QlhHRzNPRFQ2QU5HMjY5NTZIMy4u>

Ce dépôt d'action engage :

- La structure à réaliser un minimum de 5 demi-journées sur ces animations. Chaque demi-journée est estimée à 300€ soit un montant global minimum de 1 500€ sur cette action.
- La structure à déposer au minimum deux autres actions, c'est-à-dire que le dossier n'est pas recevable si une seule action est déposée en plus de cet item.

CREDITS ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT-NIVEAU

Seules les ligues ayant un Pôle Espoir de niveau 2 sont éligibles aux actions relatives aux pôles Espoir .

Seules les ligues et les comités départementaux sont éligibles aux actions sportives liées à la détection des talents (stages, regroupements, déplacements de sélections) et aux actions liées à l'encadrement de ces journées tournées vers la performance sportive (vacations et formations).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Être une association affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table pour la saison en cours (2023/2024)
- Déposer l'intégralité des documents obligatoires sur la plateforme Le Compte Asso sur **l'année N-1 ou N**, à savoir :
 - Projet associatif ;
 - Autrement appelé projet de développement ou projet de club, il s'agit d'un support mettant en avant la philosophie de l'association, les objectifs, les différents axes de projets souhaités sur la période de l'olympiade. Les actions déposées dans le cadre du PSF doivent être en lien avec votre projet associatif.
 - Statuts ;
 - Déposés en préfecture. Ils définissent les règles de votre association.
 - Liste des dirigeants ;
 - Déposés en préfecture, composition de votre conseil d'administration avec à minima le Président(e), Trésorier(e), Secrétaire.
 - Rapport d'activité ;
 - Présente l'activité passée (présenté et/ou voté lors de la dernière Assemblée Générale). Par exemple, les objectifs atteints, actions réalisées, projection des futurs projets, etc).
 - Budget prévisionnel ;
 - Visualise les recettes et les dépenses futures de l'association.
 - Compte annuel du dernier exercice clos ;
 - Recense et fait l'état des lieux des recettes et des dépenses de l'année/saison passée (voté lors de la dernière AG de la structure).
 - Rapport du commissaire au compte/ Bilan financier ;
 - Certifie les comptes annuels de l'association afin d'analyser la situation pour anticiper potentiellement les risques présents.
 - Coordonnées bancaires (RIB)
- Démarrer chaque action sur l'année en cours, c'est-à-dire courant 2024. L'action peut se terminer lors de la saison 2024-2025.
- Les structures ayant été subventionnées sur le PSF 2023 doivent déposer leur compte-rendu financier PSF 2023 avant de déposer leur dossier PSF 2024.

- Respecter le nombre d'action minimum et maximum, en dehors de ces quotas, le dossier ne sera pas recevable et financé.
 - **Les ligues** peuvent déposer au **maximum 6 actions dont 3 obligatoires** + 1 action Pôle Espoir (si niveau 2).
 - **Les comités** peuvent déposer à **minima 2 actions et au maximum 4 actions** dont 1 obligatoire parmi les 6 au choix.
 - **Les clubs** peuvent déposer au **minimum 2 actions et au maximum 3 actions** parmi les 5 au choix. En option supplémentaire, les clubs peuvent déposer une action « Développement durable » et/ou une action « Animation été JOP – Vacances Olympiques et Paralympiques ».

- Le montant de votre dossier PSF (c'est-à-dire le total des demandes d'aides financières de l'ensemble de vos actions) est fixé au minimum à 1 500€. Une demande inférieure à ce montant ne pourra pas être comptabilisée. Sauf exception pour les structures situées en ZRR et CRTE, ce montant est abaissé à 1 000€ par dossier. Ci-dessous des outils permettant de référencer les territoires en QPV/ ZRR.
 - [SIG Politique de la Ville](#)
 - [Observatoire des territoires - ANCT - Indicateurs : cartes, données et graphiques \(observatoire-des-territoires.gouv.fr\)](#)

- Pour les clubs ayant une double affiliation fédérale (Handisport, Sport Adpaté...), une vigilance est portée sur les doublons d'action. En effet, un club peut déposer deux dossiers de demande de subvention via ses deux affiliations fédérales. Toutefois, ces dossiers ne doivent pas être composés d'actions identiques. Les doublons de demande d'action ne seront pas acceptés et automatiquement votre dossier ne sera pas étudié.

- Les actions non éligibles concernent :
 - L'emploi et l'apprentissage
 - Les équipements sportifs et achats de matériels lourds
 - L'organisation de compétitions et l'organisation de stages sportifs (hors détection) dans une approche compétitive (excepté les Outre-Mer et les structures reconnues Pôles Espoirs).

- Les territoires non concernés par la gestion du PSF de la FFTT sont la Corse, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française, Saint-Pierre et Miquelon, et Wallis et Futana. Ces territoires relèvent de la gestion de leurs collectivités locales.

MODE D'EMPLOI

La demande et le dépôt de dossier de demande de subvention est à réaliser sur le site internet Le Compte Asso (LCA) :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

Toute demande, format numérique ou papier, adressée directement à la Fédération, sans passer par la plateforme LCA ne sera pas traitée.


Un code est à saisir dans Le Compte Asso pour accéder à la subvention et permettre que le dossier de la structure soit répertorié et traité par les services instructeurs de la Fédération.

CODES LE COMPTE ASSO POUR LES CLUBS ET COMITES DEPARTEMENTAUX	
REGION	CODE
FF Tennis de table – AUVERGNE-RHONE-ALPES	1570
FF Tennis de table - BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1571
FF Tennis de table - BRETAGNE	1572
FF Tennis de table - CENTRE VAL DE LOIRE	1573
FF Tennis de table - GRAND EST	1574
FF Tennis de table - HAUTS DE FRANCE	1575
FF Tennis de table - ILE DE FRANCE	1576
FF Tennis de table - NORMANDIE	1577
FF Tennis de table - NOUVELLE AQUITAINE	1578
FF Tennis de table - OCCITANIE	1579
FF Tennis de table - PAYS DE LA LOIRE	1580
FF Tennis de table – PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1581
FF Tennis de table - GUADELOUPE	1582
FF Tennis de table - MARTINIQUE	1583
FF Tennis de table - GUYANE	1584
FF Tennis de table – LA REUNION	1585
FF Tennis de table - MAYOTTE	1586

Pour générer une action sur la thématique souhaitée, vous devez sélectionner les actions via un menu déroulant pour accéder aux objectifs opérationnels. En fonction de l'objectif opérationnel, vous accèderez aux différentes modalités/dispositifs :

- Développement de la pratique
 - o Ping Educatif
 - o Ping Inclusif
 - o Nouvelles pratiques
- Promotion du sport santé
 - o Ping Actif
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- L'accession au sport de haut niveau

CALENDRIER ET TEMPORALITE

- 
- **Lundi 11 mars 2024**
Début de la campagne PSF 2024, ouverture de la plateforme Le Compte Asso pour dépôt des dossiers de demande de subvention.
 - **Lundi 8 avril 2024 17H**
Fin de la campagne PSF 2024, fermeture de la plateforme LCA pour les clubs et les comités.

Fin de dépôt des bilans des comptes-rendus financiers PSF 2023.
 - **Lundi 22 avril 2024**
Fin de la campagne PSF 2024, fermeture de la plateforme LCA pour les ligues.
 - **09 avril 2024 – 06 mai 2024**
Phase d’instruction des dossiers par les Commissions Régionales.
 - **06 mai 2024 – 17 mai 2024**
Phase d’instruction par la Commission Fédérale.
 - **Vendredi 31 mai 2024**
Transmission de la proposition de la répartition financière à l’ANS.
 - **Courant juin 2024**
Réalisation des états de paiement et des conventions (> à 23 000€).
 - **Courant juillet 2024**
Mise en paiement des subventions et envoi des notifications par l’ANS.

6 actions maximum dont 3 obligatoires + 1 action Pôle Espoirs (si niveau 2)

COMPTE ASSO (LCA)			Niveau d'importance	Modalité ou dispositif	Nom action	Descriptif de l'action	Indicateurs
Projets Sportifs Fédéraux	Aide au Projet	Développement des pratiques	Obligatoire	Structuration clubs/comités de demain	Structuration Territoriale	- Coordination et Animation Territoriale dont l'ETR avec les comités départementaux pour la mise en oeuvre du Projet Sportif Fédéral sur tout le territoire : - Organisation structurelle de l'ETR ou autre (nombre de réunions, modalités de décisions) - Déclinaison de la convention FFTT/Territoires quand signée ou déclinaison des fonctionnements (Ligue-Comités) Financement maximum à hauteur de 4000€	- Evolution du nombre de licenciés par type de licence et par catégorie
			Obligatoire	Structuration clubs/comités de demain	La formation	- Organisation des sessions de formation technique, d'arbitrage, ou dirigeant à destination des licenciés du territoire (filière technique - IC, AF, EF, arbitre : AC, AR, JA1, JA2, JA3, dirigeants) - Participation des membres élus et salariés de la ligue à des formations spécifiques (Dirigeants, Nouvelles pratiques Extérieur ou VR, Ping Santé, Coach d'insertion...) - Mise en place de module de formation spécifique ou de formation continue hors filière fédérale (4-7ans, santé, nouvelles pratiques...)	- Nombre de personnes formées (techniciens, arbitres) et de sessions réalisées - Nombre de comités impliqués dans l'organisation de sessions de formations (maillage territorial) - nombre de sessions et/ou de formés sur des modules de formation continue hors filière fédérale
			Au choix	Nouvelles pratiques	Nouvelles pratiques	- Actions de soutien financier/humain/matériel pour le Ping en extérieur : - la construction/réhabilitation d'espaces de Ping en extérieur, - l'animation ou l'aide aux structures qui animent des tables existantes dans les parcs et autres, - l'organisation d'une étape du Ping Tour Terre de Jeux ou des actions dans les communes pour les Jeux (Grande Cause Nationale, Clubs 2024, été Ping JOP...) - Action directe ou d'aide au développement du PingVR (organisation de tournois, prêt de matériel, achat de matériel pour faire jouer et faire connaître NB : l'achat de matériel spécifique associé à l'organisation de manifestations spécifiques dédiées rentrent dans la demande de financement	- Nombre de sites créés ou réhabilités et animés - Nombre d'actions organisées ou soutenues - Nombre de clubs impliqués (Ping Ext, été Ping, Ping Tour) - Nombre de licences libérées et événementielles créées
		Au choix	Ping Inclusif	Développement des dispositifs d'inclusion ou de réduction des inégalités d'accès à la pratique	- Action d'organisation ou de soutien d'une étape Du Stade Vers l'Emploi ou d'un job dating par le Tennis de Table - Action de promotion/d'encadrement du Tennis de Table dans les quartiers QPV ou zones carencées et rurales - Action de formation : Animateur ou coach d'insertion par le sport, intervenir en milieu carcéral	- Nombre d'événements organisés - Nombre de participants - Nombre de nouvelles licences - Création de créneaux spécifiques et nombre de licenciés ou participants aux actions ou inscrits dans le créneau	
		Au choix	Ping Educatif	Recrutement et fidélisation des jeunes	- Actions de soutien financier/humain/matériel pour : - attirer ou fidéliser les jeunes débutants de 7 à 11 ans sous une forme opérationnelle dans le club (cycle scolaire, péri-scolaire, Premier Pas Pongiste, école de sport...) - développer ou organiser la pratique en faveur du public 4-7 ans (création et animation d'une section, Fête du Ping 4-7ans).	- Evolution du nombre de licenciés jeunes de 4 à 11 ans (poussins/benjamins) - Nombre de clubs soutenus pour organiser le PPP, Actions scolaires et péri-scolaires - Nombre de clubs ayant une section 4-7ans - Evolution des taux de renouvellement et d'abandon des jeunes	
		Au choix	Ping Actif	Développement des dispositifs de Ping Bien Être et Ping Santé	- Actions d'organisation ou de soutien financier/humain/matériel visant à promouvoir les dispositifs de Ping Bien-Être pour les loisirs (Féminines, Adolescents, seniors (+65ans), entreprises (Actifs) ...). Le PingVR ou le Ping en Extérieur et son animation/développement) sont éligibles auprès des publics concernés. - Actions d'organisation ou de soutien financier/humain/matériel visant à promouvoir les dispositifs de Ping Santé (Alzheimer, Parkinson, Cancer...)	- Nombre d'événements organisés - Nombre de nouveaux licenciés dont féminines - Nombre de clubs impliqués, de participant(e)s - Nombre d'actions avec France Alzheimer et/ou France Parkinson	
		Obligatoire	Accession territoriale au sport de haut niveau	Détection des Talents	- Actions complémentaires d'entraînement pour les jeunes talents âgés de moins de 13 ans identifiés dans le PPF et/ou PPR : regroupements, stages, suivi individualisé... Financement maximum à hauteur de 15% du budget total attribué à la Ligue régionale	- Nombre de jeunes identifiés - Nombre de regroupements proposés - taux de participation des jeunes détectés	
		Si Pôle Espoirs de niveau 2	Accession territoriale au sport de haut niveau	Optimisation de l'entraînement (Pôle Espoirs)	Action concernant uniquement les ligues ayant un Pôle Espoirs de niveau 2 Présentation du fonctionnement du Pôle et budget spécifique	- Nombre de joueurs accédant à un pôle France en N+1 ; - Nombre de joueurs membres des cellules de Performance en N ; - Nombre de joueurs en catégorie A des cellules « Performance Jeunes » ; - Nombre de joueurs sur liste Espoir en N	

NOTES :

Il n'y a plus de fiche action spécifique sur le développement durable car cette notion doit être prise en compte systématiquement dans toutes les actions proposées

Il n'y a plus de fiche action spécifique sur la féminisation car elle doit être incluse dans une dynamique de mixité (chiffres à préciser dans les indicateurs et dans les publics cibles de l'action)

Grilles appels à projets comités départementaux PSF 2024

2 à 4 actions dont 1 obligatoire parmi les 6 au choix

COMPTE ASSO (LCA)							
Nature de l'aide (ANS)	Modalité de l'aide (ANS)	Objectif opérationnel (ANS)	Niveau d'importance	Modalité ou dispositif	Nom action	Indicateurs	
Projets Sportifs Fédéraux	Aide au Projet	Développement de la pratique	Obligatoire	Nouvelles pratiques	Nouvelles pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de soutien financier/humain/matériel pour le Ping en extérieur : <ul style="list-style-type: none"> - la construction/réhabilitation d'espaces de Ping en extérieur, - l'animation des tables existantes dans les parcs, - l'organisation d'une étape du Ping Tour Terre de Jeux ou des actions dans les communes pour les Jeux (Grande Cause Nationale, Clubs 2024...) - Action d'aide et d'accompagnement des clubs pour les opérations été ping (programme d'activités estivales) ou engagement en tant que CD. - Action directe ou d'aide au développement du PingVR (organisation de tournois, prêt de matériel, achat de matériel pour faire jouer et faire connaître) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites créés ou réhabilités et animés - Nombre d'actions organisées ou soutenues - Nombre de clubs impliqués (Ping Ext, été Ping, Ping Tour) - Nombre de licences événementielle et liberté créées
			Au choix	Structuration clubs/comités de demain	Animation Territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Actions visant à la structuration des clubs ou à l'accompagnement de leur développement (cercle de dirigeants, visite de clubs...). - Organisation de sessions de formation à destination des bénévoles des clubs. (filière technique - IC, AF, arbitre : AC, AR, JA1 et autres formations) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées au service des clubs et avec les clubs dans la saison - Nombre de personnes/clubs impliqués pour chaque réunion - Nombre de clubs soutenus dans le Ping Educatif et Inclusif
			Au choix	Ping Inclusif	Développement des dispositifs d'inclusion ou de réduction des inégalités d'accès à la pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Action d'organisation ou de soutien d'une étape Du Stade Vers l'Emploi ou d'un job dating par le Tennis de Table - Action de promotion/d'encadrement du Tennis de Table dans les quartiers QPV ou zones carencées et rurales - Action de formation : Animateur ou coach d'insertion par le sport, intervenir en milieu carcéral 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements organisés - Nombre de participants - Nombre de nouvelles licences - Création de créneaux spécifiques et nombre de licenciés ou participants aux actions ou inscrits dans le créneau
			Au choix	Ping Educatif	Recrutement et fidélisation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Actions (dont scolaires) visant à promouvoir le tennis de table et attirer de nouveaux jeunes de 4 à 11 ans dans le club sous une forme opérationnelle (cycle scolaire, péri-scolaire, Premier Pas Pongiste, journée spécifique club, école de sport...). - Actions visant à développer ou organiser la pratique en faveur du public 4-7 ans (création et animation d'une section, formation 4-7 ans, Fête du Ping 4-7ans). - Actions visant à fidéliser les licenciés jeunes. - Action de formations : animateur 4-7 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de licenciés jeunes de 4 à 11 ans (poussins/benjamins) - Nombre d'actions PPP réalisées et/ou soutenues - Nombre d'enfants inscrits dans la section 4/7ans - Evolution des taux de renouvellement et d'abandon des jeunes
			Au choix	Ping Actif	Développement des dispositifs de Ping Bien Être et Ping Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Actions visant à promouvoir les dispositifs de Ping Bien-Être pour les loisirs (Féminines, Adolescents, seniors (+65ans), entreprises (Actifs) ...). Le PingVR et son animation/développement) est éligible auprès des publics concernés. - Actions visant à promouvoir les dispositifs de Ping Santé (Alzheimer, Parkinson, Cancer...) - Formation d'éducateurs aux modules A et/ou B 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements organisés - Nombre de nouveaux licenciés dont féminines - Nombre de clubs impliqués, de participant(e)s - Nombre d'actions avec France Alzheimer et/ou France Parkinson
			Au choix	Accession territoriale au sport de haut niveau	Accession sportive (Détection)	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de détection spécifiques mises en place dans le cadre du Projet de Performance Régional et/ou National de Détection pour les joueurs identifiés dans le PPF ou le PPR : stages spécifiques, séances individuelles, complémentaires à l'activité du club 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées de stages organisées - Nombre de sportifs suivis/concernés - Nombre de séances/Actions spécifiques proposées et pour combien de sportifs identifiés

- NOTES :
- Il n'y a plus de fiche spécifique sur le développement durable car cette notion doit être prise en compte systématiquement dans toutes les actions proposées
 - Les formations hors champ technique et arbitrage (Ping santé, 4-7 ans, formations continues...) doivent être intégrées dans les fiches actions spécifiques

Financement maximum à hauteur de 10% du budget total attribué à la Commission Régionale PSF

Le club doit déposer 2 ou 3 actions parmi les 4 au choix + 1 ou 2 actions optionnelles

NATURE DE L'AIDE (ANS)		COMPTES ASSO (LCA)					
Nature de l'aide (ANS)	Modalité de l'aide (ANS)	Objectif opérationnel (ANS)	Niveau d'importance	Modalité ou dispositif	Nom action	Descriptif de l'action	Indicateurs évalués
Projets Sportifs Fédéraux	Aide au projet	Promotion du sport santé	Au choix	Ping Actif	Développement des dispositifs Ping Bien être ou Ping Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Actions proposant les dispositifs "Ping Bien-Être" pour un public loisirs : Adolescents, Féminines, Seniors (+65ans), Entreprises (actifs), Handi Ping - Actions proposant les dispositifs "Ping Santé (Alzheimer, Parkinson, Cancer...) - Formation d'éducateurs aux modules A et/ou B. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements organisés - Nombre de participants - Nombre de nouvelles licences - Création de créneaux spécifiques et nombre de licenciés ou participants aux actions ou inscrits dans le créneau
		Développement de la pratique	Au choix	Ping Educatif	Recrutement et fidélisation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Actions (dont scolaires) visant à promouvoir le tennis de table et attirer de nouveaux jeunes de 4 à 11 ans dans le club sous une forme opérationnelle (cycle scolaire, péri-scolaire, Premier Pas Pongiste, journée spécifique club, école de sport...). - Actions visant à développer ou organiser la pratique en faveur du public 4-7 ans (création et animation d'une section, formation 4-7 ans, Fête du Ping 4-7ans). - Actions visant à fidéliser les licenciés jeunes. - Action de formation : animateur 4-7 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de licenciés jeunes de 4 à 11 ans (poussins/benjamins) - Nombre d'actions PPP réalisées - Nombre d'enfants inscrits dans la section 4/7ans - Evolution des taux de renouvellement et d'abandon des jeunes
			Au choix	Nouvelles pratiques	Développement de nouvelles pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Animations du Ping en extérieur : animation des tables existantes dans les parcs, tournois TTX en extérieur, conventions avec municipalité pour animer les playgrounds de TT existants ou en cours de construction (Programme des 5000 équipements de proximité - PEP5000). - Organisation d'une programmation d'animations estivales en extérieur dans le cadre de l'opération été Ping - Organisation d'une étape du Ping Tour Terre de Jeux avec la commune - Actions visant au développement de la pratique de PingVR (Animations, tournois, créneau spécifique, découverte...) <i>l'achat de matériel spécifique et l'organisation de manifestations spécifiques dédiées rentrent dans la demande de financement</i> - Action de formation : Animateur de PingVR ou de Ping en extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de manifestations organisées - Nombre de participants - Nombre de licences créées - Nombre de nouveaux licenciés
			Au choix	Ping Inclusif	Développement des dispositifs d'inclusion ou de réduction des inégalités d'accès à la pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Action d'organisation d'une étape Du Stade Vers l'Emploi ou d'un job dating par le Tennis de Table - Action de promotion/d'encadrement du Tennis de Table dans les quartiers QPV, en milieu carcéral ou zones carencées et rurales - Action de formation : Animateur ou coach d'insertion par le sport, intervenir en milieu carcéral 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements organisés - Nombre de participants - Nombre de nouvelles licences - Création de créneaux spécifiques et nombre de licenciés ou participants aux actions ou inscrits dans le créneau
			Optionnelle	Structuration clubs/comités de demain	Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Actions en faveur du développement durable (organisation de manifestations éco-responsables, mise en place d'actions durables). 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Bénéfices générés (économie d'énergie, financières...)
			Optionnelle	Animations vacances olympiques et paralympiques	Animation JOP	Vacances Olympiques et Paralympiques	<ul style="list-style-type: none"> - action spécifique d'animations pour les JOP Paris 2024 pour des publics prioritaires situés en territoires carencés. - animation d'au moins 5 demi-journées consécutives ou non lors des vacances de printemps et/ou d'été - action du type Ping Tour avec 2 à 4 tables <p>nb : les clubs postulant sur cette action devront avoir signé la charte les clubs sportifs engagés et déclareront leur action dans le dispositif été Ping 2024 (en mode JO)</p>

NOTE :

Les actions de formation (filiale fédérale, Ping santé, 4-7 ans, formations continues...) sont à intégrer dans la demande de la fiche action spécifique concernée

RÉFÉRENT NATIONAL

Julie Buat **ans.psf@fftt.email / 01.53.94.50.25**

Pierre Legrand **ans.psf@fftt.email / 01.53.94.50.12**

LIGUE	NOM	PRÉNOM	MAIL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	BOUCHET	Bérengère	berengere@laura-tt.fr
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	FORTUNADE	Magali	magali.fortunade-girard@lbfctt.fr
BRETAGNE	MILON	Kévin	ans@lbretagnett.com
CENTRE-VAL DE LOIRE	BARDIN	Romain	roma1bardin@gmail.com
GRAND EST	BLANCHARD	Vincent	contact@lgett.fr
HAUTS-DE-FRANCE	THUILLIEZ	Claude	thuilliez.claude@orange.fr
ÎLE-DE-FRANCE	SOUMAH	Marc-Angelo	directeur.liguett@fftt-idf.com
NORMANDIE	DEPARCY	Sylvie	ans.lntt@orange.fr
NOUVELLE AQUITAINE	MARCHAND	Daniel	techniquelnatt@lnatt.fr
OCCITANIE	COMBANIÈRE	Thérèse	balma@loctt.fr
PAYS DE LA LOIRE	SOULISSE	Jean-Pierre	administration@pdltt.org
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	GEBLEUX	Carine	ligue@tennisdetableregionsud.fr
GUADELOUPE	MERI	Manuel	lgtt.com@hotmail.fr
MARTINIQUE	PSYCHÉ	Philippe	littm.osiris@outlook.fr
GUYANE	ALCIDE-DIT-CLAUZEL	Elidia	elidia.adc@gmail.com
LA RÉUNION	ALLIOT-MICHOUX	Isabelle	presidente@lrтт.re
MAYOTTE	TOUMBOU	Ambdillah	amdit@yahoo.fr

ITEMS LE COMPTE ASSO

Objectifs opérationnels de l'Agence nationale du sport	Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de votre fédération
Promotion du sport santé	Ping Actif
Développement de la pratique	Structuration clubs/comités de demain
Développement de la pratique	Nouvelles pratiques
Développement de la pratique	Ping Inclusif
Développement de la pratique	Ping Educatif
Animation vacances olympiques et paralympiques	Animation JOP
Accession au sport de haut niveau	PPF - Actions sportives détection
Accession au sport de haut niveau	PPF - Optimisation de l'entraînement